



Demande de prise en charge - CHATIPI

Date de la demande :

Coordonnées des différentes parties
MAIRIE
Nom du Maire :
Nom du contact et fonction :
Adresse de la Mairie :
Téléphone :
Mail :
ASSOCIATION LOCALE
Nom de l'association :
Nom du ou de la Président(e) :
Si différent, nom du contact et fonction :
Adresse du siège social :
Téléphone :
Mail :
Date de création de l'association et numéro RNA :
Nombre de bénévoles :
STRUCTURE HÉBERGEANTE (si Chatipi installé ailleurs que sur le domaine communal)
Nom de la structure :
Objet de la structure :
Nom du directeur ou de la directrice :
Nom du contact et fonction :
Adresse de la structure :
Téléphone :
Mail :

État des lieux

Nombre approximatif de chats errants sur la commune :

Nombre de chats déjà stérilisés sur la commune :

Nombre prévisionnel de pensionnaires de l'espace Chatipi :

Nombre de chats déjà stérilisés parmi les pensionnaires de l'espace Chatipi :

Y a-t-il d'autres conventions en cours concernant les chats errants de la commune?

Quelles actions sont mises en place à l'échelle de la commune pour les chats errants ? Quelles autres actions prévoyez-vous ? (campagnes de stérilisation, nourrissage, sensibilisation des habitants, ...)

Pourquoi souhaitez-vous implanter un espace Chatipi dans la commune ?

Emplacement du Chatipi

Le Chatipi ne peut pas être installé sur le terrain d'un particulier. L'espace Chatipi peut être situé sur le domaine communal ou dans l'enceinte d'un établissement d'accueil ou de santé tels que : un EHPAD, un hôpital, une Maison d'Accueil Spécialisée, un établissement scolaire, un foyer logement, etc. **Avant toute candidature il est indispensable de trouver un lieu capable d'accueillir le Chatipi en lien avec la Mairie ou l'établissement concerné. Ce lieu ne pourra pas être modifié après acceptation de la candidature.**

Merci de joindre à ce dossier un descriptif du lieu envisagé pour installer le Chatipi (photos, carte, adresse...)

Pièces à joindre à la candidature

- Devis vétérinaire appliquant un tarif "association" indiquant le prix de la stérilisation pour mâle/femelle + hystérectomie + identification par puce électronique + test FIV/FELV.
- Copie de la déclaration au journal officiel de l'association
- Statuts de l'association.

Cachets et signatures :

Mairie

Association

Structure hébergeante
(si il y a)